

Ma communication concerne l'affaire de Jean dit Italos, un conflit religieux qui semble se rapporter à l'introduction de la philosophie grecque à la pensée théologique byzantine. La recherche récente considère que les motivations de la poursuite de Jean étaient politiques. Pourtant, pour ma part, je considère que l'empereur Alexis I Comnène, avec le jugement de Jean, ne visait ni la dynastie précédente ni, non plus, à apaiser l'église¹. La poursuite de Jean avait comme but de détruire le flanc de la façon de vivre "civile", ce que les sources appellent "*politikos*", qui prédominait au groupe dominant de Constantinople. Ce côté de vivre était l'*élaboration* intellectuelle qui essayait de composer l'orthodoxie religieuse avec l'érudition sur le patrimoine ancien grec, afin d'exprimer des opinions personnelles. Cette *élaboration* n'était pas une idéologie, puisque personne n'avait imaginé de sortir de l'orthodoxie chrétienne et politique².

Les faits sont bien connus. Jean, dit Italos (l'Italien) ou Longibardos (le Lombard), est arrivé à Constantinople vers la fin des années 1050. Élève de Michel Psellos, il a pris la charge de son maître à l'*université* et a été nommé *hypatos* ou *didascale* des philosophes³. Son enseignement a provoqué des soupçons et, en 1076-7, le synode a examiné son orthodoxie dogmatique. Son enseignement a été condamné, tandis que la protection impériale a mis Jean à l'abri des accusations⁴. Ainsi, l'*hypatos* des philosophes a continué ses activités éducatrices. Quand Alexis I Comnène a pris le pouvoir, raconte sa fille Anne, il a trouvé l'église agitée par les "dogmes" de Jean [*κυμαιομένην τοις του Ιταλού δόγμασι*]⁵.

Le procès de Jean dit Italos révisé

Pâris Gounaridis

Université de Thésalie, Volos

Anne Comnène réserve une bonne place dans son *Alexiade* à l'affaire de Jean, voulant justifier la politique de son père. Elle raconte que l'empereur, constatant que l'enseignement de l'*hypatos* des philosophes créait confusion (*θορύβων τα πάντα μεσά ποιούμενον*)⁶, provoquait la révolte chez les sots, tandis que certains de ses disciples voulaient instituer un régime tyrannique⁷, il a confié une enquête préliminaire à son frère, le *sebastokrator* Isaac, un homme très érudit (*φιλολογώτατο*), affirme Anne⁸. Isaac, suivant l'ordre de son frère, après examen, a renvoyé l'*hypatos* des philosophes Jean au synode patriarcal pour y être jugé⁹. Ainsi, Anne Comnène attribue l'initiative du jugement de l'*hypatos* des philosophes Jean à l'empereur Alexis I¹⁰.

Pourtant, nous savons que Jean, probablement poussé par les rumeurs courues dans la société constantino-politaine, avait demandé à deux reprises au patriarche que son orthodoxie religieuse soit examinée. Selon la notice impériale, le patriarche d'alors, c'est à dire Cosmas, n'a pas donné suite à la demande écrite de Jean, et lui d'ailleurs n'a pas insisté¹¹. Pourtant, toujours selon la notice impériale, pour prévenir les événements, Jean, est revenu sur l'affaire et il a demandé au patriarche Eustratios Garidas d'examiner son orthodoxie¹². Cet examen doit être le jugement qu'Anne Comnène considère comme une simple rencontre avec le patriarche Eustratios, quelque part dans les bâtiments de la grande église¹³. Toujours selon Anne Comnène, Jean a convaincu le patriarche, autrement dit, à ce premier jugement, le patriarche n'a constaté aucune faute à son orthodoxie¹⁴. Selon la notice cet examen s'est limité aux seules accusations qui avaient été anathématisées anonymement sous Michel VII¹⁵.

L'effort d'Anne Comnène pour donner à l'histoire une forme complaisante pour la politique de son père est évident. Ainsi, elle présente l'ordre impérial pour que l'affaire soit jugée par le synode comme la suite d'une action de colère populaire, après l'acquittement de Jean par le patriarche. En effet, le peuple "indigné" de Constantinople, a marché vers Sainte-Sophie, cherchant Jean pour le lyncher¹⁶. On sait par la notice impériale que cette intervention populaire est intervenue le deuxième jour du jugement par le synode¹⁷. C'est ainsi que l'affaire de Jean est prise en charge par le tribunal impérial, où siégeaient de nombreux prélats¹⁸. C'est là que Jean devait se défendre non seulement de ses croyances mais aussi de toute sa personnalité. Pourtant, Anne insiste que c'est à la nouvelle présentation au synode, que Jean ne pouvait plus cacher son instruction imparfaite et son mauvais caractère. Ainsi, il a qualifié les dogmes de l'église comme anormaux et il a ironisé ses officiers. Il a fait également d'autres choses, dit Anne, montrant son caractère sans éducation et barbare (*ήθους απαιδεύτου και βαρβαρικού*)¹⁹. L'important, pour l'historienne d'Alexis, sont les qualificatifs et non ce qui a vraiment eu lieu au synode.

Concernant le réquisitoire, ou au moins ce qui était pris en considérations par les membres du tribunal, il ne devait pas être très différent du pamphlet qu'Anne incorpore dans son *Alexiade*, bien que la notice impériale le limite aux seuls croyances "hérétiques" de Jean. En effet, Anne donne la description détaillée de Jean, de son origine étrangère, de son instruction manquée, de sa carrière aliénée, de ses mauvais traits de caractère et, même, de ses caractéristiques physiques et surtout sa façon de parler²⁰. Cette description, et son surnom «Italos»²¹, véhiculent l'image d'un homme qui est inconciliable avec tout ce qui était byzantin²². D'ailleurs, Jean y est accusé directement comme traître lorsqu'il a été envoyé par Michel VII comme ambassadeur auprès du roi normand Robert Guiscard, au lieu d'accomplir sa mission, il a préféré aller à Rome²³.

Selon Anne, Jean, à cause de son caractère barbare n'a pas eu une instruction en bonne forme. En effet, selon Anne Comnène, l'éducation de Jean, à Constantinople, était manquée : il était arrivé dans une ville dont le niveau éducatif était le plus bas²⁴ et il y a eu comme instructeurs des hommes presque sauvages (*ανδράσιν ομιλήσας σχολαστικοίς και αμειλίκοις και το ήθος αγρίοις*)²⁵. D'ailleurs, sa rencontre avec le fameux Michel Psellos n'a pas eu de résultats positifs et, dès le début de leur rencontre, Jean, à cause de son caractère, s'est querellé avec son maître²⁶. De toute façon, Anne, en renversant les termes, accuse le successeur de Psellos à la fonction de l'*hypatos* des philosophes²⁷, de ne pas comprendre le fond de la philosophie (*απαιδεύτω ήθει και βαρβαρικώ ουκ ηδύνατο φιλοσοφίας εις βάθος ελθείν*)²⁸. En même temps, la description de Jean par Anne est parée d'une multitude de traits de caractère négatifs, qui apparaissent comme dus à l'insuffisance de Jean en tant que savant²⁹. La seule capacité qu'Anne Comnène lui reconnaît était son pouvoir de convaincre ses interlocuteurs³⁰. Jean était un terrible controversiste qui discutait avec tout son corps³¹. Le procès verbal du tribunal impérial reflète cette image du personnage, en parlant de sa malice, qui, sous des expressions orthodoxes, comprises de travers, a caché ses déviations³². Par ailleurs, son instruction limitée est évidente, puisque au moins un de ses énoncés est présenté comme "plus ridicule qu'impie ou, à dire vrai, tenant des deux"³³.

Anne Comnène, dans son récit, attaque également les disciples de Jean, qui, selon elle, soutenaient les mêmes théories, mais qui, en tant que fonctionnaires de l'État, n'avaient aucune instruction sur les connaissances préétablies nécessaires (*τεχνικόν μηδέν τι κατά ακρίβειαν ειδότας*)³⁴. Les disciples de Jean, pour s'exprimer en public, avaient les mêmes moyens d'expression, les mêmes gesticulations que leur maître³⁵. Il est évident que, selon la princesse, l'instruction que Jean fournissait à ses disciples ne formait pas de fonctionnaires. Toutes ces accusations montrent que la discussion publique sur l'orthodoxie de Jean, mais aussi de ses disciples, était fondée sur un pamphlet de la propagande impériale, qui transformait le lecteur en complice à la condamnation.

Les membres du synode, sous la pression des manifestations de fanatisme de la foule et obéissant aux ordres impériaux, ont utilisé le matériel de l'instruction du *sébastokrator* Isaac, pour établir une liste des erreurs de l'enseignement de Jean³⁶. L'empereur a donné l'ordre que Jean, la tête découverte, anathématise son enseignement du haut de l'ambon de Sainte-Sophie. La cérémonie a eu lieu le Dimanche d'Orthodoxie (13 Mars 1082), en présence du couple impérial, du patriarche, du synode et naturellement de la foule constantinopolitaine³⁷.

Pourtant, selon Anne Comnène, Jean insistait sur ses croyances (*ακάθεκτος ην*) et répétait publiquement ce qu'il avait soutenu jadis. Aux conseils de l'empereur de se repentir, Jean trouvait des réponses en désordre et barbares (*άτακτόν τε και βαρβαρικόν*). Ainsi, l'empereur a donné l'ordre au synode pour que Jean soit anathématisé officiellement. Plus tard, Jean a changé d'avis et son anathème a été modéré (*μεταμεληθέντος μετριώτερος και ο τούτου γέγονεν αναθεματισμός*)³⁸.

Il est à noter que l'empereur a donné l'ordre que l'on conserve aux archives de l'église, avec le document de l'aveu de Jean³⁹, le témoignage de quelqu'un qui avait accusé l'*hypatos* des philosophes d'avoir insulté l'icône du Christ. Bien que l'accusateur ne se soit pas présenté

au synode et que Jean ait rejeté ce témoignage comme un mensonge, selon l'empereur, ce document devait faire partie des pièces à conviction, en cas de récidive⁴⁰. Jean était la victime d'une entreprise d'intimidation où la foule "indignée" et les mouchards, mis à contribution, tandis le pouvoir construisait des diffamations, considérées comme des faits.

Ce n'était pas seulement l'*hypatos* des philosophes qui s'est trouvé en position d'accusé. Au synode, par ordre impérial, ont été cités ses disciples, pour définir leurs rapports éducatifs avec lui⁴¹. Le cas du diacre Michel dit της Ματζούς est important, car il montre qu'un climat de terreur y dominait. Michel, avant même d'être appelé, avait été révoqué de ses fonctions d'*exarchos* des monastères patriarcaux de l'Occident. Tous les disciples de Jean ont souligné de ne pas avoir participé à son impiété (ασέβεια). Ils ont déclaré pervers et hostile à l'église orthodoxe des chrétiens tout ce que Jean avait avoué croire. Les disciples ont anathématisé l'enseignement de l'*hypatos* des philosophes et, ainsi, blanchis de tout soupçon. Les membres du synode ont décidé que leur apprentissage ne pouvait pas constituer un reproche⁴². La décision synodale déclare qu'il n'est pas défendu aux disciples de Jean d'enseigner, mais la notice impériale empêche tous ceux qui ont participé à cette pollution d'exercer la fonction de "didascalos" (διδάσκαλος) ou d'y prétendre⁴³.

Il était évident que l'initiative à ce jugement appartenait au détenteur du pouvoir politique, tandis que les hommes de l'église exécutaient des ordres. A part les nombreux hommes de la classe dirigeante (πολλοί περί τα ανάκτορα ... και μεγιστάνες ουκ ολίγοι διεφθάρησαν) qui, selon Anne Comnène, sympathisaient avec les idées de Jean⁴⁴, il y avait également des membres du personnel de l'église, tel le patriarche Eustratios Garidas⁴⁵, qui avaient des conceptions analogues⁴⁶. Pourtant, l'empereur a trouvé parmi les ecclésiastiques quelques collaborateurs actifs ainsi que, de toute façon, de nombreux assistants peureux. Le sentiment dominant était la crainte que le pouvoir avait réussi à répandre, obligeant même les disciples de Jean de faire semblant de ne pas connaître les conceptions de leur maître. Il est aussi compréhensible que la position de Jean n'était pas celle d'un héros : il a été obligé de désavouer publiquement son enseignement. Les chapitres d'accusation étaient sans importance, mais tous prenaient en compte les actions du pouvoir politique⁴⁷.

Au chapitre du Synodicon d'Orthodoxie⁴⁸ qui condamne et anathématise personnellement Jean, l'*hypatos* des philosophes est accusé d'avoir introduit à la foi chrétienne et orthodoxe des dogmes idolâtres [ελληνικά]⁴⁹. L'accusation d'être Grec [Ελλην], c'est-à-dire idolâtre, n'est pas nouvelle ; depuis le 10ème siècle, les intellectuels s'accusent ainsi les uns les autres⁵⁰. Ces accusations étaient les résultats des conflits des personnes ou même des oppositions politiques. Pour autant, au 11ème siècle, les Grecs, ou plutôt les enfants des Grecs, [παίδες Ελλήνων] ne sont plus idolâtres, ils deviennent un groupe social : les intellectuels⁵¹.

En effet, au 11ème siècle, il y a eu des différenciations importantes dans la société byzantine⁵², à tel point que, comme dit Michel Psellos, il s'en fallait de peu que le peuple du marché et les ignorants s'identifient aux hommes de la classe sénatoriale. Les mouvements sociaux ont créé un système politique nouveau, où le prestige d'origine n'était plus nécessaire pour être membre de la hiérarchie politique et ecclésiastique⁵³. Pour autant, il ne s'agissait pas d'une

“méritocratie”, il était resté un système de faveur, où le personnel politique était toujours sous l'arbitraire du détenteur du pouvoir⁵⁴. Dans ce système, et grâce à la présence de Constantin IX Monomaque (1042-1055), qui a eu l'initiative de l'organisation de l'enseignement supérieur⁵⁵, les intellectuels, qui au temps de Basil II (976-1025) étaient des individus marginaux et méprisés⁵⁶, étaient devenus un groupe social important, dont les membres cherchaient le gain⁵⁷, comme le soi-disant autodidacte⁵⁸ et désintéressé Michel Psellos leur reproche.

La nouvelle société était sans comparaison avec ce qui avait existé auparavant (*ασύγκριτα τα παρόντα εδόκει τοις πρότερον*) et les intellectuels, en tant que membres de la hiérarchie politique et ecclésiastique, participaient à une façon de vivre, le “*politikos*” (politique), nom dérivé aussi bien de la cité de Constantinople, Πόλις, que le groupe au pouvoir les «*politikoi*», les civils, en opposition aux militaires.

Kékaumenos, l'auteur de *Strategikon*, un homme de l'époque, qui exprime le notable byzantin de la province avec les valeurs bien traditionnelles, considère avec méfiance l'évolution et regarde d'un œil critique la façon de se comporter qui prédominait à la capitale. En effet, Kékaumenos conseille le stratège de ne pas avoir un comportement de politique, c'est-à-dire, comme dit Kékaumenos, il ne faut pas combiner la qualité du militaire avec celle du mime, bien que certains exercent leurs devoirs de cette façon (*ούτως στρατηγούσιν*)⁵⁹. D'ailleurs, le même auteur conseille celui qu'il nomme *grammatikos*, c'est-à-dire l'intellectuel, d'être économique (*οικονομικός*) et politique (*πολιτικός*)⁶⁰. Pourtant, Kékaumenos explique que, par le terme politique (*πολιτικός*), il n'entend pas quelqu'un qui est mime et joueur (*μίμος και παιγιώτης*), mais celui qui peut instruire la cité au bienfait et mettre le mal dehors. Autrement dit, Kékaumenos, bien qu'il accepte de la part de l'intellectuel un comportement adapté aux circonstances (économique), il ne peut pas approuver un comportement avec un jeu de rôles différents et variés. Selon lui, l'individu ne doit pas circonvenir mais, semble-t-il, que cette stratégie personnelle était déjà assez répandue dans la société byzantine.

Michel Psellos, lui aussi, fait état du comportement politique, quand il parle de *synkelos* Léon Paraspondylos, que l'impératrice Théodora (1055-6) a mis à la tête de l'administration. Psellos parle de l'attitude politique qui devait parer les hommes du pouvoir. Pour Psellos, Paraspondylos possédait tous les traits contraires à ceux qui pouvaient caractériser un homme comme politique. Il ne se distinguait pas par ses connaissances et son éloquence, mais par l'obéissance aux ordres du pouvoir. Psellos insiste sur le fait qu'il ne pouvait pas entretenir une conversation, c'est-à-dire Paraspondylos ne possédait pas une caractéristique essentielle, de pouvoir développer une opinion personnelle. Pourtant, il était un agréable convive⁶¹, autrement dit Paraspondylos prenait du plaisir de bien vivre, autre trait de la façon de vivre en politique, en même temps il en possédait le savoir faire.

En parlant de Léon Paraspondylos, Psellos, tout en ayant comme base les idées platoniciennes sur l'âme, développe une théorie sur la civilisation politique. A cette théorie, Psellos souligne que si l'on confie à quelqu'un l'administration, même si il a dépassé les passions humaines, il doit se comporter d'une façon politique, c'est-à-dire de ne pas avoir comme mesure la vertu

absolue, mais il doit respecter l'individualité de chacun, puisqu'on ne peut mesurer tous avec la même mesure⁶².

Mais Psellos est plus explicite concernant la façon politique lorsqu'il décrit son ami Constantin Leichoudes, quand celui était devenu patriarche. Psellos souligne que son héros, contrairement à la rigidité du prélat traditionnel, composait la façon politique à l'*ακριβεια*, l'obéissance au droit canon, de telle façon qu'il se présente à l'observateur comme un vrai prélat mais aussi comme un homme orné de grâces politiques⁶³. Psellos présente Leichoudes comme le modèle de comportement pour les deux classes opposées : militaires et civils. Le militaire l'admire pour son attitude ferme, le civil car il est accessible, grâce à sa pudeur souriante. Le comportement politique est l'acceptation de la nature humaine, où la tolérance et l'opinion personnelle avaient une place prépondérante, avec connaissance et respect des règles du savoir faire social.

Ce comportement, où le bien-être et l'amusement étaient des composantes importantes, a été compris, par certains, comme un jeu qui ne convenait pas à la très chrétienne société byzantine. Rappelons que Kekaumenos demande à l'intellectuel de ne pas être un joueur (*παιγνιώτης*) tandis qu'Anne Comnène, à l'*Alexiade*, décrit la société des intellectuels, avant la prise du pouvoir par son père, comme une société d'hommes qui jouaient dans la richesse (*παιζόντων ανθρώπων ... και ... αισίοσι παιγνίοις ενασχολουμένων δια την κλιδήν*)⁶⁴. Dans ce contexte de jeu, l'enseignement de toute connaissance formelle, Anne le qualifie technique (*τεχνική*)⁶⁵, était négligé et les intellectuels développaient leurs *élaborations*⁶⁶, provoquant les membres conservateurs de la société⁶⁷.

Deux hommes contemporains, Michel Psellos et l'archevêque d'Achride Théophylacte, en parlant de la destinée, soutiennent des points de vue différents et donnent un exemple de cette *élaboration* intellectuelle et de l'usage qui en était fait pour l'interprétation personnelle. Psellos, en parlant de la prise du pouvoir par Isaac I Comnène, soutient que le destin est inexistant, basé aussi bien aux dogmes grecs (idolâtres) qu'à ceux de l'église (*καθημέρας*)⁶⁸. Par contre, Théophylacte affirme, d'une double façon, selon l'héritage grec (*και Έλλην μεν αν είποι*) et selon le prophète Isaïe, que les attentes des hommes sont annulées par la fatalité⁶⁹. Les intellectuels, *mimes et joueurs*, incorporent dans le discours une interprétation libre de la tradition biblique et de la connaissance grecque, sans provoquer, pour exprimer leur opinion personnelle.

Mais revenons à l'accusé pour idolâtrie Jean. On pouvait supposer que l'*hypatos* des philosophes, contrairement à l'environnement intellectuel, s'est trouvé dans une vraie opposition, en adoptant comme instrument d'analyse la philosophie grecque. L'hypothèse semble plus plausible, si l'on prend en compte le caractère "non civilisé" de Jean, tel qu'il est décrit par Anne Comnène⁷⁰. Pourtant, le fait que Jean a accepté sa culpabilité et le fait qu'il ne soit pas le seul à être condamné, puisque au Synodicon d'Orthodoxie sont anathématisés également ceux qui font semblant d'être pieux, mais introduisent les dogmes impies des grecs (*ευσσεβείν μεν επαγγελλόμενοι ... τα των Ελλήνων δυσσεβή δόγματα*), et montrent que le jugement de l'*hypatos* des philosophes ne visait pas son "hérésie"⁷¹ : il avait un caractère paradigmatique. D'ailleurs, à la description de l'au-delà, l'auteur de Timarion⁷², un imitateur de Lucien qui a vécu au 12ème siècle, considère que Jean

de l'Italie, comme il nomme l'*hypatos* des philosophes, n'a pas rejeté sa qualité de chrétien, même si ceci lui a coûté le droit de ne plus jouir de la compagnie des philosophes grecs. Ainsi, l'accusation semble sans fondement essentiel⁷³. Par ailleurs il faut noter que, au Synodicon de l'Orthodoxie, la tradition de l'éducation grecque n'est pas rejetée dans sa totalité, elle conserve toujours son caractère instrumental, y sont anathématisés seulement ceux qui l'enseignent comme vérité dogmatique, tantôt en cachette et tantôt ouvertement⁷⁴. Personne, ni Jean ni ses disciples, n'avait comme but ce dont les anathèmes les incriminaient, ni par la pensée ni comme intention. Par la mise en accusation de Jean, est condamné ce qui était tolérable, l'*élaboration* intellectuelle qui permettait l'expression des opinions personnelles.

Pour autant, le tolérable ne signifie pas acceptable et dans le cas de Jean, le tolérable s'est transformé en délit dogmatique. Selon la notice que l'empereur a adressée au synode pour le jugement de Jean, l'effort pour assurer la vérité, comme Alexis I qualifie l'incrimination, était motivé par son souci de défendre l'orthodoxie des chrétiens, pour que les plus simples (*απλουστέρων*) ne soient égarés par des enseignements vides et absurdes (*κενοφωνίαις και ματαιότησι*)⁷⁵. Ainsi, l'empereur se déclare défenseur de la foi droite des plus simples, face aux opinions personnelles et aux interprétations des intellectuels⁷⁶.

Il existe un texte daté des premières années du règne d'Alexis I, qui a comme auteur Nicetas, le métropolitain d'Ancyre⁷⁷. Nicetas rapporte que l'empereur a réuni au palais les membres du synode et les a honnis (*κατονειδισθῆναι*) pour insuffisance. L'empereur a défini le devoir des prélats comme l'enseignement et l'instruction [*το παιδεύειν και νοουθετεῖν*] des fidèles. Pourtant, à cause de l'inertie [*ραθυμία*] des hommes de l'église, les choses étaient renversées. Alexis I, en utilisant la première personne du pluriel, constate que ceux qui ont comme devoir d'enseigner et instruire, sont enseignés et instruits comme des ignares fidèles; le peuple est devenu comme les prêtres et les prêtres comme le peuple. La conclusion de cette réunion était que les présents ont reçu l'enseignement de l'empereur et ont accepté sa critique⁷⁸. Il convient de se demander si cette réunion a eu un rapport avec le jugement de l'*hypatos* des philosophes Jean. De toute façon, les critiques de l'empereur Alexis I sont en rapport avec son *édit*, promulgué en 1107, concernant les "didascales" de l'église⁷⁹. Rappelons-nous que les disciples de Jean, selon la notice impériale, n'avaient pas le droit d'exercer la fonction de "didascale" ou d'y prétendre.

A l'édit de 1107, l'empereur Alexis souligne que même le plus sot peut constater que les âmes des chrétiens, surtout les simples (*απλουστέρων*), sont en dangers⁸⁰. Les causes en sont l'inertie [*ραθυμία*] et la négligence [*αμέλεια*] permanentes des hommes de l'église⁸¹. Par l'édit, l'empereur Alexis institue l'évaluation des membres du clergé patriarcal. C'est le synode qui doit mener une enquête sur la vie irréprochable et la capacité d'enseignement du clergé. L'évaluation positive est la condition pour la nomination aux postes des archontes de l'église et pour la promotion à la prélature. Les critères pour l'évaluation positive sont vagues, contrairement à l'évaluation négative qui a un critère : l'inertie, terme qui revient à l'*édit* impérial. Celui qui, malgré l'écoulement du temps, insiste sur l'inertie non seulement ne serait pas promu, mais il serait radié de la liste du clergé patriarcal⁸². Sans doute, l'évaluation positive signifie l'accord idéologique. Les membres du clergé qui seraient évalués positivement doivent enseigner

au peuple le dogme et lui transmettre les bonnes moeurs (*καλώς μεταδιδόναι ... τω λαώ του ορθοδόξου δόγματος και της χρηστής πολιτείας*)⁸³. Par contre, l'inertie (*ραθυμία*) semble signifier l'opposition à un enseignement unifié, la persévérance à la tolérance et à l'interprétation personnelle.

L'empereur Alexis Ier définit comme mission principale des "didascals"⁸⁴ de conseiller les fidèles à choisir leurs directeurs de conscience, pères spirituels, de telle façon qu'ils ne soient pas des loups dirigeant leurs consciences⁸⁵. D'ailleurs, les "didascals" ont comme mission de surveiller les hommes dans les quartiers [*γειτονίας*]. A cette oeuvre, les "didascals" doivent conseiller les fidèles mais également, ils ont le pouvoir de porter des affaires au patriarche, et lui, à son tour, à l'empereur et aux autorités de Constantinople, chaque fois que l'intervention du pouvoir politique est nécessaire (*ότε και χειρός δηλονότι και εξουσίας δείται το πράγμα πολιτικής*)⁸⁶. Il est caractéristique le fait que les "didascals" - hommes du clergé, devaient intervenir aussi auprès des moines, car, comme l'empereur affirme, eux, de même, ont besoin de certains redressements⁸⁷. En effet, ce sont dans les monastères qu'apparaissent les interprétations incontrôlables. L'édit impérial devait s'appliquer, de façon analogue, dans les provinces par les prélats⁸⁸. Il est évident, par son édit, que l'empereur visait au contrôle total et à l'encadrement idéologique de la société.

La procédure d'évaluation du clergé patriarcal, avait pour but de transformer les clercs, hommes érudits et avec des personnalités divergeantes et contradictoires, en un groupe social et professionnel privilégié, discipliné et obéissant, ayant une idéologie commune, une expression dogmatique univoque, avec des buts communs et un comportement uniforme. Les clercs du patriarcat devaient, dorénavant, être des collaborateurs du pouvoir à l'encadrement de la société, comme contrôleurs, voire de mouchards⁸⁹, de la vie publique et privée des sujets-fidèles. Par ailleurs, la procédure d'évaluation du clergé patriarcal avait comme but l'incorporation de la connaissance, non en tant qu'éducation, mais en tant que technique formelle dans l'enseignement⁹⁰. Comme nous l'avons dit, Anne Comnène constate qu'à la société d'amusement était inexistante toute connaissance formelle et accuse comme ignares les disciples de l'*hypatos* des philosophes.

La façon de vivre politique n'a pas disparu, elle est restée pour décrire le bien-être et le savoir faire, tandis que la connaissance formelle est venue remplacer l'*élaboration* des intellectuels, composant l'orthodoxie religieuse avec l'érudition sur le patrimoine grec, dans un jeu rhétorique de variété et de complémentarité, pour exprimer leurs opinions individuelles. En effet, Anne Comnène, faisant le compte-rendu de l'oeuvre éducative de son père, attaque, une fois encore Jean, qu'elle appelle sous le nom Longibardos, ainsi que tous ceux, laïques ou membres du clergé patriarcal qui se livraient aux jeux intellectuels et dont les oeuvres étaient illicites (*ηττειά το σπούδασμα και άλλα τα έργα αθέμιτα*), négligeant l'éducation formelle⁹¹. Jean dit Italos était la première victime de la "révolution" d'Alexis I Comnène.

NOTES

- 1 Concernant ce procès nous avons deux études de première importance celle de L. Clucas, *The Trial of John Italos and the Crisis of Intellectual Values in Byzantium in the Eleventh Century*, (Miscellanea Byzantina Monacensia 26), München 1981 et celle de J. Gouillard, «Le procès officiel de Jean l'Italien. Les actes et leurs sous-entendus», *Travaux et Mémoires* 9 (1985), 133-174.
- Clucas donne une description détaillée du procès et de son arrière fond historique. Par ailleurs, en cherchant le fond philosophique de l'enseignement de Jean [128 et suiv.] il met en parallèle le cas de l'*hypatos* des philosophes et des penseurs de l'Occident de la même époque. Il considère que le jugement était le début du contrôle de l'éducation par l'église, qui ne permettait pas la recherche philosophique indépendante. Selon lui, Jean n'était pas hérétique mais il devait être condamné [voir part. 64].
- Gouillard édite les actes du procès, tel qu'il s'est déroulé au palais, en présence des hommes de l'église. Gouillard caractérise le jugement "un procès des plus douteux" et évite d'affirmer une cause [part. 169].
- Par ailleurs, J. Gouillard édite le Synodicon de l'Orthodoxie, [«Le Synodicon de l'Orthodoxie : édition et commentaire», *Travaux et Mémoires* 2 (1967), 1-316] un texte qui nous donne les chapitres de l'accusation tels qu'ils ont été anathématisés par l'église part. 57 -59, cf. commentaire p. 188 et suiv.
- A cet étude (202), Gouillard affirmait qu'Alexis "visait le favori de la dynastie de Doukas", c'est à dire la dynastie précédente.
- Par contre, M. Angold [*The Byzantine Empire 1025-1204. A Political History*, London - New York 1997, 115 et suiv.], P. Magdalino [*The Byzantine Background to the First Crusade*, (Canadian Institute of Balkan Studies), Toronto, 1996, part. 29] et D. Smythe [«Alexios I and the heretics : the account of Anna Komnene's Alexiade», *Alexios I Komnenos, I Papers*, éd. Margaret Mullett - D. Smythe, (Papers of the second Belfast Byzantine International Colloquium, 14 -16 April 1989, Belfast Byzantine texts and translations, 4.1), Belfast 1996], 232-259, part. 244-249] soutiennent qu'Alexis I voulait se présenter comme défenseur de l'orthodoxie.
- R. Browning [*Church, State and Learning in 12th century Byzantium*, (Friends of Dr. Williams's Library, Thirty-fourth Lecture), London 1981, = *History, Language and Literacy in the Byzantine World*, (Variorum Collected Studies Series), London 1989, 14] souligne le fait de l'origine moitié normand, de Jean pour expliquer le motivations qui ont conduit les autorités byzantines au jugement.
- Pour d'autres opinions sur le caractère du procès : cf. Gouillard, «Procès», 169. A y ajouter l'étude d'Ephè Gazè [*Ο δεύτερος βίος των Τριών Ιεραρχών. Μια γενεαλογία του "ελληνοχριστιανικού πολιτισμού"*, Athènes, 2004, 172 et suiv.] qui fait état du rapprochement d'Alexis I aux mécanismes de l'église pour éviter des crises dans ses rapports avec celle-ci.
- 2 Pour une autre approche : Alexander Kazhdan - Ann Wharton Epstein, *Change in Byzantine Culture in the Eleventh and Twelfth centuries*, (University of California Press), Berkeley -Los Angeles, 1985, 158 et suiv.
- 3 Annae Comnenae, Alexias, [éd. D. R. Reinsch -A. Kambylis, CFHB XL, Berlin 2001], p. 161 et suiv. Sur sa qualité d'*hypatos* voir Gouillard, «Procès», 167, n. 77. Voir aussi plus loin.
- 4 V. Grumel, *Les registres des Actes du patriarcat de Constantinople, vol I, Les actes des patriarches, fasc. II-III, Les registres de 681 à 1206*, Paris 1947 n. 907, Gouillard, «Procès», 143.
- 5 Alexias, p. 161.
- 6 Alexias, p. 166. Anne rapporte que c'est l'inquiétude de ses parents qui a contribué à l'ouverture de l'affaire : Alexias, p. 165. De l'autre côté, Alexis I affirme que c'est de son propre mouvement, animé

de zèle pour la droiture des doctrines : Gouillard, «Procès», 137. Dans le même passage, Alexis I affirme qu'il a jugé l'affaire après l'invitation du patriarche. Il faut comprendre cette invitation comme postérieure à son premier mouvement d'initier un procès.

- 8 Alexias, p. 166.
- 9 Alexias, p. 166.
- 10 Alexias, p. 166. Gouillard, «Procès», 135, fait état de "la relation confuse" d'Anne Comnène.
- 11 Gouillard, «Procès», 143. Gouillard [178-9] n'accepte pas que le destinataire de la lettre soit le patriarche Cosmas.
- 12 Gouillard, «Procès», 143, *μετά παρησίας πολυπραγμονηθῆναι περὶ αὐτοῦ, εἴτε υγιῶς ἔχει περὶ τὴν θεϊὰν πίστιν καὶ ἀνεπισφαλῶς, εἴτε καὶ μή, καὶ μὴ οὕτω μάτην ὡς ετερόδοξος διασύρεσθαι.*
- 13 Alexias, p. 167.
- 14 Alexias, p. 167.
- 15 Gouillard, «Procès», 143. Selon la décision du tribunal patriarcal (διάγνωσις) de 1082 [Grumel, *Les registres*, n. 923], le corps synodal examine les chapitres de condamnation anonymes que le patriarche Cosmas avait prononcé, sans exprimer son point de vue, cf. Grumel, *Les registres*, n. 924, 925.
- 16 Alexias, p. 167. Pour les rapports de Jean avec la foule : Alexias, p. 163 *καθημερινούς θορύβους ἐν πανδήμοις συνελεύσεσιν ἐποιεῖτο.*
- 17 Gouillard, «Procès», 143.
- 18 Gouillard, «Procès», 145.
- 19 Alexias, p. 167.
- 20 Alexias, p. 164-5. Traduction en anglais du passage concernant Jean : Kazhdan - Epstein, *Change in Byzantine Culture*, 248-50.
- 21 Dans la notice impériale, Jean est nommé systématiquement "Italos", voir p. ex. Gouillard, «Procès», 141 [του Ἰταλοῦ Ἰωάννου], 143, 145, etc. sans le prénom. Sur la dénomination voir Gouillard, «Procès», 133 n. 1, qui considère qu'elle "traduit la réalité onomastique".
- 22 Jean, dit Anna Comnène, a vécu à Sicile, où les habitants ont fait un mouvement de sécession, passant sous la domination des Normands, Alexias, p. 162. Voir Gouillard, «Procès», 165 regroupés les disqualifications contenues dans la notice impériale.
- 23 Alexias, p. 163.
- 24 C'est, selon la princesse, son père, Alexis I qui va rehausser le système éducatif, Alexias, p. 162. Voir aussi plus loin.
- 25 Alexias, p. 162.
- 26 Alexias, p. 163 *πρὸς αὐτόν τὸν Ψελλόν ἐκ πρώτης ἀφειτηρίας ἀντετάξατο.* Anne dit que Jean était envieux envers Psellos qui le méprisait. Pour les sentiments positifs de Michel Psellos envers Jean, voir Angold, *The Byzantine Empire*, 115 et note 4.
- 27 Anne n'hésite pas à mentir, disant que Jean est devenu *hypatos* des philosophes après la prise de l'habit monastique par Michel Psellos et son éloignement de Constantinople Alexias, p. 163. Sur les détails de la prise de l'habit monastique par Michel Psellos voir P. Gautier, «Éloge funèbre de Nicolas de

la Belle Source par Michel Psellos moine à l'Olympe», *Βυζαντινά* 6(1974), 9-69, part. 15 et suiv. Kazhdan - Epstein, *Change in Byzantine Culture*, 158 acceptent la version d'Anne Comnène comme quoi Jean est devenu *hýpatos* des philosophes une fois que Michel Psellos est devenu moine.

- 28 Alexias, p. 162-3.
- 29 Alexias, p. 164 *αλλά περί τε την γραμματικήν εκώλευε τέχνην και του ρητορικού νέκταρος ουκ εγεύσατο.*
- 30 Alexias, p. 163-4 cf. aussi, 164 *ούτως εμπείρωσ είχε της διαλεκτικής ... και ταις επαλήλαις επερωτήσεσι κατέπνιγε τους διαλεγόμενους συγγέων αυτών και συνταράπτων τον νουν.*
- 31 Alexias, p. 164.
- 32 Gouillard, «Procès», 147.
- 33 Gouillard, «Procès», 153.
- 34 Alexias, p. 165.
- 35 Alexias, p. 165. Anne allègue, rapportant leurs noms, que les élèves de Jean, qu'elle a rencontré (*και αυτή εθεασάμην ύστερον*) continuaient à professer les enseignements de Jean. Pour ses élèves et leur apologies et leur désaveu : Gouillard, «Procès», 159.
- 36 Selon Anne [Alexias, p. 167], parmi les chapitres d'accusation certains se réfèrent à la métempyscose, l'adoration des icônes et de la «traduction» du discours philosophique en discours théologique (*και τον περι των ιδεων λόγον μεθερμηνεύειν πως προς το ορθόδοξον*). Voir aussi la notice impériale, Gouillard, «Procès», 145, où les juges demandent comment a-t-il introduit des termes philosophiques dans sa théologie (*και ηρωτήθη ειπείν ον τρόπον εξελάβετο ταύτα [les termes] και τη κατ'αυτόν θεολογία ανέγραψε*).
- 37 Alexias, p. 167, Gouillard, «Procès», 159
- 38 Alexias, p. 167.
- 39 Gouillard, «Procès», 161
- 40 Gouillard, «Procès», 157
- 41 Gouillard, «Procès», 141, 159
- 42 Gouillard, «Procès», 159
- 43 Gouillard, «Procès», 159
- 44 Alexias, p. 167. Clucas *The trial*, 17-18, considère que les membres de l'aristocratie, qui supportent Jean, sont partisans de la dynastie de Ducas.
- 45 Alexias, p. 167, *τον Γαριδάν όλον εαυτού εποιήσατο.*
- 46 Sur le charme exercé par l'enseignement de Jean, Gouillard, «Procès», 151.
- 47 Gouillard, «Procès», 151.
- 48 Gouillard, «Le Synodicon» 57 et suiv.
- 49 Gouillard, «Le Synodicon», 61. Cf. Kazhdan - Epstein, *Change in Byzantine Culture*, 158 et suiv.
- 50 Cf. P. Lemerle, *Le premier humanisme byzantin. Notes et remarques sur l'enseignement et la culture à Byzance des origines au Xe s.*, Paris 1971, 173.

- 51 Michel Psellos, *Απολογία υπέρ νομοφύλακος*, éd. K. Sathas, Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη, V, Venise 1876, 189.
- 52 Kazhdan - Epstein, *Change in Byzantine Culture*, 74 et suiv.
- 53 Ainsi, Michel Psellos présente comme idéal un système administratif composé par des dignitaires de mérite (*ἀριστοι*), des nobles (*ευγενείς*) mais aussi de vile naissance (*αγενείς*) Michel Psellos. *Chronographie*, éd. E. Renauld, I-II, Paris 1926; 1928 (reimpr. 1967), II, p. 36.
- 54 Psellos, II, p. 166.
- 55 Pour l'enseignement voir en dernier lieu : V. Katsaros, «Προδρομικοί 'θεσμοί' για την οργάνωση της ανώτερης εκπαίδευσης την εποχή των Κομνηνών από την προκομνήνεια περίοδο», *Η αυτοκρατορία σε κρίση* (:). *Το Βυζάντιο τον 11ο αιώνα 1025-1081*, Athènes 2003, 443-471, part. 451 et suiv.
- 56 Psellos, I, p. 18 *οὐδέ προσείχε λογίοις ἀνδράσιν, ἀλλὰ τούτου δε του μέρους, φημί δε των λογίων, και παντάπασι καταπεφρονήκει.*
- 57 Nous savons que Michel Psellos et ses camarades de classe, le futur patriarche Constantin Leichoudès, le *nomophylax* et patriarche par la suite Jean Xiphilinos, étaient élèves de l'évêque Jean Mauropous, Gazè, *Ο δεύτερος βίος των Τριών Ιεραρχών*, 148 et suiv.
- 58 Psellos, I, p. 136 *οὐτε διδασκάλους αξιολόγους περτυχών, οὐτε σπέρμα σοφίας εν τη Ελλάδι ή τη βαρβάρω το ξύμπαν διερευνησάμενος ευρκώς.* Cf. Alexias, p. 162 *και γαρ από της αυτοκρατορίας Βασιλείου του πορφυρογεννήτου και μέχρις αυτής της του Μονομάχου βασιλείας ο λόγος, ει και τοις πλείοσιν ερραθύμητο.* ... Anne Comnène (Alexias, p. 162) confirme l'image que Michel Psellos se repentait de lui même, en affirmant qu'il était autodidacte et ayant la grâce divine, due aux prières de sa mère.
- 59 Κέκαυμενος, *Στρατηγικόν*, Traduction -Introduction - Commentaires par D. Tsougarakis, Athènes 1993, § 23, 84. Cf. P. Gounaridis, «Εξουσία και κοινωνικ ισχύς στο Κεκαυμένο : Η ανάδειξη της τάξης των τοπικών αρχόντων», *Η αυτοκρατορία σε κρίση* (voir note 54), 267-274
- 60 Κέκαυμενος, *Στρατηγικόν*, § 7, 48
- 61 Psellos, II, p. 74 et suiv.
- 62 Psellos, II, p. 75-76
- 63 Psellos, II, p. 124 *πολιτικόν και γενναίον φρόνημα ιερατικώ βίω κατακεράσας*
- 64 *Alexias*, p. 162.
- 65 Alexias, p. 162. *λόγον δε και παιδείσειν άπασαν τεχνικήν εν παρέργω τιθεμένων.* Cf. Alexias, p. 165 où Anne parle des disciples de Jean *τους τούτου μαθητάς, ... τεχνικόν μηδέν τι κατά ακρίβειαν ειδότας.*
- 66 Psellos, II, p. 37-38, 44-45, 56 et suiv., 70
- 67 Pour le changement de la politique éducative sous Alexis I : Kazhdan - Epstein, *Change in Byzantine Culture*, 127 et suiv.
- 68 Psellos, II, p. 109.
- 69 P. Gautier, *Théophylacte d'Achrida, Lettres*, Introduction, texte, traduction et notes par ..., [CFHB XVI/2], Thessalonique 1986, n. 41, p. 262, lettre à Anemas.
- 70 Voir plus haut.
- 71 Gouillard, «Le Synodicon», σ. 57
- 72 Timarion [*Τιμαρίων ή περί των κατ'αυτόν Παθημάτων*], Introduction - Traduction, Commentaires P.

Blachakos, Thessalonique 2001, 156, 158, cf. Kazhdan - Epstein, *Change in Byzantine Culture*, 139-40.

- 73** Cf. Clucas, *The Trial*, 9-10 qui signale la distance entre la réalité et les chapitres d'accusation.
- 74** Le Synodicon de l'Orthodoxie ne rejette pas l'enseignement "grec" dans sa totalité. On le conserve en tant qu'instrument d'instruction. Y sont anathématisés seulement ceux qui traitent l'enseignement grec (*τα ελληνικά δεξιούσι μαθήματα*) comme une vérité dogmatique, qu'ils professent tantôt en cachette, tantôt ouvertement.
- 75** Gouillard, «Procès», 157.
- 76** Ce souci de défendre les simples, qui ne savent pas exactement le dogme, mais aussi ceux qui ont une connaissance exacte (*τελεωτέρα*) est exprimé par Alexis I en défendant tout contact avec l'enseignement de Jean et ses disciples : Gouillard, «Procès», 155.
- 77** J. Darrouzès, *Documents inédits d'ecclésiologie byzantine (Xe - XIIIe s.)*, Textes édités, traduits et annotés, (Archives de l'Orient Chrétien 9), Paris 1966, 212 et suiv.
- 78** Darrouzès, *Documents inédits* 214, cf. 53, discussion sur le partage du pouvoir.
- 79** Paul Gautier, «L'édit d'Alexis Ier Comnène sur la réforme du clergé», *Revue des Études Byzantines* 31 (1973), 165-201. Cf. F. Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 565-1453, 2. teil: Regesten von 1025 - 1204*, Munich - Berlin 1924 n. 1236. Cet édit était la cause d'une longue discussion sur le fonctionnement de l'école patriarcale, Cf. P. Magdalino, «The Reform Edict of 1107» *Alexios I Komnenos, I Papers* (voir note 1), 199-218. Magdalino [203 et suiv.] explique l'édition de cet édit par le souci de piété d'Alexis et par son intention de se présenter comme défenseur de l'orthodoxie.
- 80** Gautier, «L'édit», 179.
- 81** Gautier, «L'édit», 179 cf. 181.
- 82** Gautier, «L'édit», 187, Magdalino, 200.
- 83** Gautier, «L'édit», 191.
- 84** Sur les fonctions de "didascasles", Magdalino, «The Reform Edict of 1107», 206 et suiv.
- 85** Gautier, «L'édit», 193.
- 86** Gautier, «L'édit», 193.
- 87** Gautier, «L'édit», 193.
- 88** Gautier, «L'édit», 199-201.
- 89** Voir Gouillard, «Procès», 155 la porte ouverte au mouchardage : Alexis I menace d'exil tous ceux qui accueilleront Jean et ses disciples, étant tenu informé par n'importe qui (*υπομιμνησκομένης περί τούτων της βασιλείας ημών παρά του βουλομένου παντός*).
- 90** Voir plus haut.
- 91** Alexias, p. 484-5 *και τους λεγομένους Λογγιβάρδους και όσους επί συναγωγήν ετεχνάσαντο παντοδαπών ονομάτων και τους Αττικούς και τους γεγονότας του ιερού καταλόγου της μεγάλης παρ' ημίν εκκλησίας, ων παρήμι τα ονόματα ... δια την παντελή της εγκυκλίου παιδείας αμέλειαν.*